

Réduire les pesticides en Vistrenque

(Espaces verts publics ou
privés, parcs et jardins, jardins amateurs, collectivités, domaine
routier...)

Fin de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics

Lettre d'information
Réduire les pesticides
RPV n°10 /2014

LE DÉLAI AVANCÉ À 2016

Dans ce numéro

Loi Labbé: 2016?

Page 1

Retour sur la journée
« 0 phyto sur nos es-
paces sportifs »

Page 2-3

Retour sur le salon
« Techniques ZERO
PESTICIDES dans nos
communes »

Page 3

Formation "Objectif
zéro phyto dans nos
espaces publics " les
23 et 24 septembre

Page 4

Le Gouvernement a
modifié, mercredi
25 juin, la date
d'application du projet de
la Loi Labbé qui vise à inter-
dire l'utilisation de produits
phytosanitaires pour l'en-
retien des espaces verts,
des forêts et des prome-
nades.

Cette interdiction entre- ra en vigueur dès le 1er mai 2016

En effet, Ségolène Royal, à
son arrivée au Ministère de
l'Environnement le 3 avril,
a décidé d'anticiper l'appli-
cation de cette Loi et déclai-
ré le 26 juin: "Cette *antici-
pation de l'interdiction (...)
est techniquement réali-
sable car elle ne porte que
sur les espaces verts et les
promenades ouvertes au
public, surfaces pour les-*



*quelles il existe des solutions
alternatives à l'emploi des
pesticides chimiques, avec de
nombreuses références tech-
niques", "De plus l'interdic-
tion n'est pas totale puisque
les produits autorisés en
agriculture biologique, les
produits de bio-contrôle et
les produits à faible risque
continuent d'être autorisés"*

**Près de 4000 communes
déjà engagées dans la
démarche « PAPPH »**

Les Agences de l'Eau ont été
sollicitées par le Gouverne-
ment pour accompagner les
communes dans ce change-
ment de pratiques et pour
trouver des solutions pour
celles qui souhaitent se dé-
barrasser de leurs stocks de
produits phytosanitaires.

Rappelons que Mme Royal a
également proposé l'adop-
tion d'un label applicable aux
communes qui se passeraient
de pesticides.

Retour sur la journée « 0 phyto sur nos espaces sportifs »

Une journée très enrichissante s'est déroulée dans l'amphithéâtre du Lycée Agricole de Rodilhan le 22 mai dernier. En effet, plusieurs intervenants se sont succédé pour mettre en avant les différentes techniques de gestion et d'entretien des espaces sportifs.

L'assemblée de 80 personnes, essentiellement constituée d'agents techniques (2 élus seulement !) et d'étudiants était très à l'écoute des professionnels qui ont exposé crescendo les techniques allant d'une gestion dite « conventionnelle » à une gestion « alternative » d'un terrain de sport.

La journée a débuté par une intervention du Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières qui a présenté la vulnérabilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques face à la pollution par les pesticides. Puis un état des lieux des stades a été dressé. 72 stades ont été recensés, sur le territoire des nappes, la majorité sont engazonnés. Leur nature et leur mode de gestion ont été décrits.

Ensuite, des spécialistes de la Ligue de football ont précisé les différentes normes et contraintes requises pour qu'un terrain de football reçoive l'agrément correspondant aux différents niveaux de jeu.

L'entreprise Sport International a informé le public sur la gestion « classique » d'un stade, notamment la gestion de l'eau, et du sol, jusqu'à la gestion des déchets et de l'énergie. Plusieurs exemples de stades dont l'entreprise a la maîtrise d'œuvre ont



été cités, permettant d'illustrer les propos de l'intervenant.

« Quand on construit des terrains de sport, on fait d'abord de l'agronomie »

C. Gestain - Institut du Paysage

A la suite de ces démonstrations, le directeur de l'Institut du Paysage a exposé les fondamentaux de construction des terrains de grands jeux en gazon naturel. En partant des normes, il est allé jusqu'à évoquer des notions complexes de gestion des sols sur un terrain de sport et s'est lancé dans une démonstration agronomique pour montrer qu'un stade fonctionne comme une parcelle cultivée.

L'abandon des produits phytosanitaires sur un terrain de football est délicate pour les stades dont la conception n'a pas été envisagée en vue d'un entretien alternatif.

C'est en connaissant son sol et en

apportant un soin optimal au gazon que l'on peut prétendre au « zéro pesticide ».

La distribution d'un label « Pelouse Sportive Ecologique » permet, à l'instar des labels « sans pesticides », de prouver la qualité d'un terrain, aussi bien en terme de « jeu sans danger sanitaire » qu'en terme de qualité de jeu.

Le cas de Rodilhan

Rodilhan a été la commune pionnière en matière de stade alternatif avec la création du stade Gérard Didier semé avec du *Cynodon dactylon* autrement appelé Bermuda Grass.

Ce « chiendent » mis en place en 2012 ne nécessite que peu d'entretien et présente des caractéristiques de jeu excellentes. Pas de faux rebonds, pas de terre sous les chaussures, pas de mottes arrachées...

Une tonte tous les 15 jours - 3 se-

maines et un arrosage par semaine, sont les seuls entretiens.

Le seul « inconvénient » notable de ce gazon est sa couleur jaune en hiver (de début novembre à fin avril).

La journée s'est terminée par la présentation par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles des aides financières mobilisables par l'Agence de l'Eau ou les Conseils Généraux pour la mise en place d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) qui comprendrait l'acquisition de matériel alternatif.



Retour sur le salon « Techniques ZERO PESTICIDES dans nos communes »



Les communes de Lédignan, Cardet et Lézan, en collaboration avec l'EPTB Vidourle, le SMAGE des Gardons, l'abCèze, le FD CIVAM, la FREDON LR et le cabinet EnFora, ont organisé un salon de démonstration de matériels alternatifs le 25 juin dernier sur le stade de la commune de Cardet.

La réputation de certains matériel n'était plus à démontrer, mais une mise en situation sur la commune a permis de confirmer l'excellente efficacité de l'alternative au désherbage chimique.

Rabot de piste, désherbeuse à eau chaude, à

vapeur et à mousse, réciprocat, balayeuse... Toute la panoplie était présente pour inciter les visiteurs (surtout des agents techniques de communes) à adhérer au désherbage écologique et pour leur montrer que se passer de produits phytosanitaires, c'est possible!

Des tables rondes ont eu lieu pour partager le retour d'expérience de certains élus et responsables de services techniques. Il est ressorti que l'abandon des produits phytosanitaires grâce à la mise en place du PAPPH passe avant tout par la sensibilisation des élus et une très forte communication auprès des citoyens.

Pour clôturer la journée, une conférence passionnante sur l'Arbre était animée par l'éminent Professeur de botanique Francis HALLÉ.



Formation "Objectif zero phyto dans nos espaces publics" les 23 et 24 septembre 2014 à Vauvert



Formation « zéro pesticide » (printemps 2014)

Dans le cadre de la réflexion globale sur l'entretien et la gestion des espaces publics des collectivités, le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières, associé au CNFPT, vous invite à participer à une formation sur la gestion des espaces publics en « zéro phyto ».

Tous les utilisateurs de produits

phytosanitaires, y compris les usagers non agricoles sont concernés par la nécessité de préserver les ressources en eau qu'il s'agisse des milieux aquatiques ou des eaux souterraines.

Les collectivités et les agents des services techniques ont un rôle d'exemplarité.

Ainsi nous proposons aux élus et personnels techniques deux jours de formation.

La première demi-journée destinée également aux élus. Elle a pour objet de les informer sur :

- l'état de la réglementation concernant l'utilisation des produits pesticides par les services communaux et les projets réglementaires visant à interdire leur usage pour certains utilisateurs,
- la formation obligatoire, ap-

pelée Certiphyto, pour les agents manipulant des produits phytosanitaires,

- le plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH)

Face au succès des sessions de formation dispensées en 2013 et début 2014, le Syndicat des Nappes organise deux nouvelles sessions les 23 et 24 septembre et les 2 et 3 octobre 2014.

Si vous êtes d'ores et déjà intéressé par cette formation, vous pouvez contacter le SMNVC au 04 66 88 83 14.



Formation « zéro pesticide » (printemps 2014)

